Mairie
93 Place du Château
38122 Montseveroux

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton de Roussillon

Vous pouvez toujours demander la réception de ce document par mail
Contact : 04 74 59 24 53 ou mairie.montseveroux@entre-bievreetrhone.fr

---

La **Compagnie CHAPEMONT** qui est composée de comédiens-amateurs de Montseveroux et de la Chapelle de Surieu, présente **QUEL WEEK-END !!!**
Comédie de Philippe Poussard
Mise en scène : Alain Darne

Samedi 2 décembre à 20h30
Dimanche 3 décembre à 15h

« Vœux du Maire

Dimanche 21 janvier 2024 »

MONTSEVEROUX- EXTRAIT PROCES VERBAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
DIX OCTOBRE à 20 H 30
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.
Date de convocation : 05/09/2023
Présents : Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, Julien RIAS, Gilbert CHAMPION, Raymond VARNIER, Christian FOURNIER, Mikaël LABRUYERE.
Excusé : M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET (pouvoir à M. Pierre PIVOTSKY)
Absents : M. Thierry BAGUET, M. Alain ALLEC.
Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres
En exercice : 13 Présents : 10 Pouvoir de vote : 1 Votants : 11

Rappel de l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Validation du choix du candidat pour la mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics en cœur de village aux abords d'un monument historique,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations – M57
- Fixation du régime comptable des provisions
- Modifications des tarifs des locations de salles au 1er janvier 2024,
- Avis sur le projet présenté par Mme Nadine MABILON en vue d'exploiter une installation d'abattage de petits ruminants sur la commune de La-Chapelle-de-Surieu,
- Questions diverses

Mme le Maire souhaitent donner quelques informations en questions diverses concernant le CCAS, l'aménagement de l'aire de jeux et demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder d'autres sujets :

- M. Pierre PIVOTSKY : CMJ, réunion chemins,
- M. Gilbert CHAMPION : point sur les évènements culturels à venir,
- Mme Nathalie FERNANDES : éclairage public, eau cimetière,
- M. Bernard GLABACH : bruit Place des Dauphins.

Au préalable Mme le Maire donne lecture aux conseillers de la carte de remerciements de Annie JURY.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-34
Objet : Validation du choix du candidat pour la « mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics en cœur de village aux abords d'un monument historique »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement du cœur du village mené en collaboration avec le CAUE.
Elle indique qu'un marché de « mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics en cœur de village aux abords d'un monument historique » a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée restreinte.
Après sélection de trois candidats puis examen des 3 offres suivi des auditions des candidats qui ont eu lieu le 14 septembre 2023 en présence des élus et des architectes du CAUE, il a été décidé de retenir comme bureau d'études pour ce projet :
- la société CAMBIUM paysage, dont le siège social est à NOTRE DAME DE L'OSIER (38470) – 191 promenade de la Chapelle.
La proposition d'honoraires comprenant l'offre de base et la prestation supplémentaire étude DIA-AVP de conception lumière pour mise en valeur du château s'élève à 17 604 € TTC,
Madame le Maire demande donc aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la validation du candidat désigné ci-dessus et l'autoriser à signer ce marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.
Après avoir entendu les différentes observations des élus ayant assisté aux auditions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
- Valide le choix du candidat retenu,
- Autorise Mme le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

DELIBERATION N° 2023-35

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a contracté le 29/11/2022 une Ligne de Trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 200 000 €. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 28/11/2023.

Elle indique qu'à ce jour cette ligne de trésorerie a été intégralement remboursée et que cette année elle n'a été utilisée qu'à hauteur de 55 000 € entre le 5 juin et le 8 août.

Cette ligne de trésorerie apportant néanmoins un peu de souplesse dans la trésorerie, notamment sur les mois de juin et juillet qui sont grevés par la participation de la commune à l'école maternelle, le versement des cotisations et le remboursement d'un prêt, elle propose que la ligne de trésorerie soit renouvelée pour un montant de 50 000 €.

Mme le Maire présente la nouvelle proposition reçue de la Caisse d'Epargne et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Caisse d'Epargne, le conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- **d'approuver** le renouvellement auprès de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie dénommée « ligne de trésorerie interactive ».

DELIBERATION N° 2023-36

Objet : Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations – M57

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

DECIDE

- de préciser qu'il n'y aura pas d'amortissements (à l'exception des subventions d'équipement versées qui s'amortiront conformément à l'art R 2321-1 du CGCT) et que les frais d'études non suivis de réalisation seront sortis par opération d'ordre non budgétaire par le comptable au vu d'un certificat administratif,
- de préciser que la date de mise en service de l'immobilisation sera la date du dernier mandat d'acquisition,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DELIBERATION N° 2023-37

Objet : Fixation du régime comptable des provisions

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

DECIDE

- De maintenir le régime de droit commun pour la comptabilisation des provisions en M57, à savoir une comptabilisation semi-budgétaire des provisions.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DELIBERATION N° 2023-38

OBJET : Modification grille tarifaire locations de salles au 1er janvier 2024

Mme le Maire donne la parole à M. Julien RIAS qui indique que suite à la réunion de la commission « salles », il a été décidé de proposer au conseil municipal de modifier les tarifs de locations pour les personnes extérieures à la commune. Il précise qu'il s'est renseigné sur les prix de location des salles aux alentours et qu'il en ressort que ces tarifs restent bien en-dessous de ceux pratiqués par les autres communes compte-tenu du site.

La grille tarifaire serait donc la suivante :

	Château			Salle Ménestrel			Salle d'Honneur			Cour
	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Cas particulier
Personnes domiciliées sur la commune	850,00 €	600,00 €	400,00 €	600,00 €	450,00 €	300,00 €	350,00 €	275,00 €	200,00 €	200,00 €
Personnes extérieures à la commune	2 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	900,00 €	800,00 €	650,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Associations à partir de la 3ème manifestation	300,00 €			225,00 €			135,00 €			100,00 €

Intervenants domiciliés sur la commune	5€/l'heure, soit 180€ par an pour 1 heure hebdomadaire sur 36 semaines
Intervenants extérieurs à la commune	10€/l'heure, soit 360€ par an pour 1 heure hebdomadaire sur 36 semaines

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2024.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
- Adopte la modification de la grille tarifaire comme indiquée ci-dessus,
- Dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2024.

Questions diverses :

*** Mme Karelle OGIER** :
- CCAS : le repas des aînés aura lieu le 19 novembre prochain. A cette occasion il a été décidé de demander aux jeunes musiciens de la commune s'ils voulaient bien venir animer l'après-midi aux alentours de 15h00. Les invitations pour les plus de 67 ans seront à distribuer à la fin de la semaine.
- Aménagement de l'aire de jeux : les subventions ont été obtenues (15 000 € de la Région et 12 409 € du Département). Le démarrage des travaux est prévu le 30 octobre.

*** M. Pierre PIVOTSKY :**
- CMJ : suite à la réunion qui a eu lieu avant le conseil de ce soir, différents projets se sont dégagés à plus ou moins long terme. Un projet à court terme : décorer le village pour Noël. Les enfants seront aidés par Marie Geymet, Julien Rias et Jean-Alain Bernard-Guillemet. Des décorations sont prévues aux deux entrées du village et devant le château. Il y aura sans doute un peu de matériel à acheter. Une nouvelle réunion sur ce thème est prévue la semaine prochaine.
Au printemps de nouveaux projets seront mis en route (réfection cabane à livres, réfection cabane à insectes, signalétique...)
- Réunion chemins : une réunion a eu lieu le 28 septembre. Peu de présents. Cette réunion concernait uniquement Montseveroux pour faire le point sur ce qui était à faire. Remise en état du chemin qui passe sous chez M. Allec et rejoint le chemin du Sarrou (élagage à prévoir). Les chemins qui ont été rouverts nécessiteraient un passage avec le broyeur.
A voir avec la commune de Moissieu pour le tracé Moissieu-Châlon : il faudrait connaître le lieu d'arrivée des marcheurs sur la commune de Moissieu.
Gué Chemin des Roberts : contact a été pris avec M. Laurent Philippe qui aurait des propositions à faire. Un rendez-vous sur site est nécessaire.
Mi-novembre : réunion avec les autres communes à programmer pour faire le point sur la concordance des chemins.
Le collectif des Loisirs Verts organise chaque année au niveau national « Les Journées des chemins » au mois de mars qui rassemblent les pratiquants des loisirs verts (marcheurs, 4 X 4, cyclistes...). C'est l'occasion de rassembler des bénévoles pour effectuer des travaux de débroussaillage, nettoyage, entretien ou de rouvrir des chemins. Voir si possible d'organiser un évènement à cette occasion en 2024.

*** M. Gilbert CHAMPION** :
- point sur évènements culturels :
  * 18 novembre : duo de guitare. Jazz.
  * 2 et 3 décembre : théâtre avec la compagnie Chapemont
  * 16 décembre : chorale
  * 28 janvier : un trio chante Brassens
  * 25 mai : concert de harpes à l'église
  * contact a été pris pour un quintet de cuivres et projet d'un concert avec un orchestre de 15 musiciens
  * projet avec une autre troupe de théâtre
  * projet d'un après-midi ou d'une soirée comtes pour enfants avec le Sou des écoles. Date pas encore arrêtée.

*** Mme Nathalie FERNANDES** :
- problème dysfonctionnement éclairage public : Mme Fernandes signale des pannes de luminaires. Le signalement sera fait auprès de TE38.
Il y a eu un problème au carrefour des Bournes où les lampadaires laissés en fonctionnement le soir n'éclairaient plus. L'entreprise Citéos est intervenue et nous a alerté sur le fait que l'équipement qui était coupé n'avait pas pu tomber seul. A surveiller.
Plusieurs personnes se sont plaintes de l'extinction de l'éclairage public Route de la Varèze. Mme OGIER propose d'aller se rendre compte sur place.
- eau cimetière : Mme Fernandes indique que plusieurs personnes l'ont interpellée suite à la fermeture de la fontaine au cimetière. Mme le Maire répond qu'effectivement, suite au dernier arrêté préfectoral plaçant la commune en alerte renforcée et en situation de crise pour la gestion des eaux souterraines, « il est interdit de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable dans la mesure où cela est techniquement possible et que les prélèvements domestiques non sanitaires sont interdits dans les fontaines/lavoirs ». Pour respecter cet arrêté, la décision a donc été prise de couper l'eau au cimetière. Mme le maire précise qu'elle a bien conscience que cela pose un problème, notamment pour les personnes âgées, compte-tenu de la période de Toussaint qui approche.

*** M. Bernard GLABACH** :
- Bruit Place des Dauphins : M. Bernard GLABACH indique qu'un rendez-vous sur site a été organisé avec Alpes Isère Habitat et la société chargée de la maintenance de la ventilation des bâtiments OPAC. Un ventilateur situé au niveau de la chaufferie semble en panne mais la source du bruit n'a pas pu être déterminée avec exactitude. Ce ventilateur serait dans la partie du bâtiment gérée par EBER.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.